



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2023-2024

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

CROSS

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL
 Pas d'individuel en BF1 et BG1
 Strictement :
 - les 4 premiers en BF2 ET BG2
 - les 10 premiers dans les autres catégories

ÉQUIPE
 - 2 dans chaque catégorie

 RELAIS
 - 4

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL								ÉQUIPE								Relais mixte CJ		
	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	CJF	CJG	BF1	BG1	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2		CJF	CJG
QUOTAS PRÉVUS	4	4	10	10	10	10	10	10	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4

 QUOTAS SUP.
 RÉSULTATS

- 5 premières équipes en B1, B2 et M1 dans la catégorie suivante
 - 10 premières en CJF et CJG

ÉQUIPE	ÉQUIPE							
	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	CJF	CJG
QUOTAS PRÉVUS	5	5	5	5	5	5	10	10

AUVERGNE RHONE-ALPES					1			1
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE								
BRETAGNE	2	1	3	2	1	1	3	4
CENTRE VAL DE LOIRE								
DOM-TOM								
GRAND EST								
HAUTS DE FRANCE		2	2	1		1	2	1
ILE DE FRANCE	2				1		1	2
NORMANDIE							1	
NOUVELLE AQUITAINE								
OCCITANIE								
PAYS DE LA LOIRE	1	2		2	2	3	3	2
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR								

CROSS

QUOTAS SUP. PRATIQUANTS

ÉQUIPE	ÉQUIPE									
CATÉGORIES	BF1	BG1	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	CJF	CJG
QUOTAS PRÉVUS	8	12	7	10	6	5	8	6	4	8

AUVERGNE RHONE-ALPES	1	1	1	1	1		1	1		1
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE										
BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2
CENTRE VAL DE LOIRE		1		1						
DOM-TOM										
GRAND EST										
HAUTS DE FRANCE	1	2	1	2	1	1	2	1	1	2
ILE DE FRANCE	1	1		1						
NORMANDIE	1	1	1	1			1	1	1	1
NOUVELLE AQUITAINE										
OCCITANIE		1								
PAYS DE LA LOIRE	2	3	2	2	2	2	2	1	1	2
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR										